

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 7 juillet 1998 portant création du Diplôme Interuniversitaire DERMATOLOGIE INFECTIEUSE ET TROPICALE, modifié par les arrêtés du 29 mai 2000, 18 juin 2001, 31 mai 2010, 03 juillet 2018 et 02 juillet 2019,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire DERMATOLOGIE INFECTIEUSE ET TROPICALE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Eric CAUMES (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Olivier CHOSIDOW (PU-PH)

Professeur Karine LACOMBE (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 12 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU